

**ASSOCIATION SAINTE CATHERINE
LA PROVIDENCE**

*Association régie par la loi du 1er juillet 1901
130 Chemin de La Providence
83100 TOULON*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2008**

LRC/NI
n° 12820

**ASSOCIATION SAINTE CATHERINE
LA PROVIDENCE**
130 Chemin de La Providence
83100 TOULON

Marseille, le 29 avril 2008

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 octobre 2005, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association SAINTE CATHERINE LA PROVIDENCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 27 avril 2009. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	€	4 785 248
- Produits d'exploitation	€	3 299 189
- Résultat net comptable	€	- 152 395

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, et au moyen d'autres méthodes de sélection les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823.-9 du Code du Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans l'annexe de vos comptes sociaux, votre Association gère une maison de retraite. Elle perçoit un prix de journée selon un arrêté de vérification du Conseil Général du Var et une dotation globale de financement fixée par un arrêté de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Var. Ces fonds, selon les budgets établis, permettent d'assurer la continuité d'exploitation de votre Association.

Nous avons donc examiné les procédures d'engagement et de versement desdits fonds publics. Nous nous sommes ainsi assurés de la bonne application des dispositions relatives au plan comptable associatif et de la présentation qui en a été faite dans l'annexe de vos comptes sociaux.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de votre Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Veillez croire, Mesdames, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Fait à Marseille, le 29 avril 2009

**Le Commissaire aux Comptes
SYREC SA**

Le Président Directeur Général



**Luc-René CHAMOULEAU
Commissaire aux Comptes**

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311207
Immobilisations incorporelles	29 853,76 E	25 304,02 E	4 549,74 E	2 239,34 E
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets, licences	29 853,76 E	25 304,02 E	4 549,74 E	2 239,34 E
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 969 551,14 E	3 058 938,80 E	3 910 612,34 E	4 011 835,10 E
Terrains	13 863,34 E	9 551,17 E	4 312,17 E	6 458,40 E
Constructions	6 008 243,42 E	2 344 782,77 E	3 663 460,65 E	3 853 696,63 E
Installations techn., mat., outill	299 638,05 E	211 750,41 E	87 887,64 E	66 462,05 E
Autres immob. corporelles	623 970,07 E	492 854,45 E	131 115,62 E	83 018,02 E
Immob. corporelles en cours	23 836,26 E		23 836,26 E	
Avances & acomptes				2 200,00 E
Immobilisations financières	43 054,23 E		43 054,23 E	37 433,74 E
Participations selon mise en équ.				
Autres participations	15,00 E		15,00 E	15,00 E
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts	43 039,23 E		43 039,23 E	37 418,74 E
Autres immob. financières				
TOTAL I	7 042 459,13 E	3 084 242,82 E	3 958 216,31 E	4 051 508,18 E
Stocks et en-cours	20 098,45 E		20 098,45 E	16 893,18 E
Matières premières & approvision	20 098,45 E		20 098,45 E	16 893,18 E
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.	301,22 E		301,22 E	2 542,04 E
Avances & acomptes versés/com.	301,22 E		301,22 E	2 542,04 E
Créances	176 410,02 E		176 410,02 E	196 903,60 E
Clients et comptes rattachés	157 750,84 E		157 750,84 E	177 822,36 E
Autres créances	18 659,18 E		18 659,18 E	19 081,24 E
Capital souscrit -appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement	205 517,55 E		205 517,55 E	201 955,52 E
Actions propres				
Autres titres	205 517,55 E		205 517,55 E	201 955,52 E
Disponibilités	424 704,71 E		424 704,71 E	328 537,15 E
Disponibilités	414 252,44 E		414 252,44 E	316 995,64 E
Charges constatées d'avance	10 452,27 E		10 452,27 E	11 541,51 E
TOTAL II	827 031,95 E		827 031,95 E	746 831,49 E
Charges à répartir/plus.exerc.(III)				
Primes rembours. d'obligations (IV)				
Part de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 869 491,08 E	3 084 242,82 E	4 785 248,26 E	4 798 339,67 E

Détail des postes		Valeurs nettes	Au 311207
Fonds Associatifs s/s droit reprise		465 731,75 E	465 731,75 E
Fonds associatifs s/s droit reprise		465 731,75 E	465 731,75 E
Fonds associatifs av/ droit reprise		1 929 518,46 E	1 929 518,46 E
Apport		1 929 518,46 E	1 929 518,46 E
Reserves		11 533,96 E	39 703,11 E
Réserve légale			
Rés. statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		20 408,49 E	20 408,49 E
Autres réserves		95 008,64 E	95 008,64 E
Report à nouveau		-209 710,37 E	-95 648,85 E
Résultat de l'exercice		-152 395,02 E	-114 063,78 E
Subventions d'investissement		7 015,00 E	8 395,00 E
Provisions réglementées		251 207,22 E	125 603,61 E
TOTAL I		2 406 784,17 E	2 434 953,32 E
Provisions pour risques et charges		31 314,00 E	33 182,00 E
Provisions pour risques et charges		31 314,00 E	33 182,00 E
Fonds dédiés		116 454,02 E	124 982,68 E
Fonds Dédiés		116 454,02 E	124 982,68 E
TOTAL II		147 768,02 E	158 164,68 E
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes aup. étab. crédit		240 662,82 E	169 159,97 E
Emprunts et dettes financ. divers		1 981 828,19 E	2 021 049,22 E
Emprunts et dettes financ. divers		1 349 425,12 E	1 477 629,42 E
Av. & ac. reçus s/com. en cours		1 687,62 E	1 937,17 E
Dettes fourniss. & cptes rattachés		79 189,17 E	66 487,27 E
Dettes fiscales et sociales		444 094,45 E	419 438,15 E
Dettes sur immo. & cptes rattachés		31 677,41 E	6 500,00 E
Autres dettes		75 754,42 E	49 057,21 E
Produits constatés d'avance		8 205,06 E	15 012,48 E
Produits constatés d'avance		8 205,06 E	15 012,48 E
TOTAL III		2 230 696,07 E	2 205 221,67 E
Parts de conversion passif (IV)			
TOTAL GENERAL (I+Ibis+II+III+IV)		4 785 248,26 E	4 798 339,67 E

Détail des postes			Au 311208	Au 311207
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			652 362,18 E	602 043,29 E
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements			269 171,86 E	247 709,39 E
Variation de stocks Mat./approv.			-3 205,27 E	223,91 E
Autres achats et charges externes			386 395,59 E	354 109,99 E
Impôts, taxes et vers. assimilés			227 895,07 E	218 622,26 E
Impôts, taxes et vers/ assimilés			227 895,07 E	218 622,26 E
Charges du personnel			2 154 887,84 E	2 038 358,72 E
Salaires et traitements			1 506 315,72 E	1 453 696,66 E
Charges sociales			648 572,12 E	584 662,06 E
Dotations aux amortis. & provisions			279 126,15 E	281 863,65 E
Amort. sur immobilisations			279 126,15 E	277 035,65 E
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges				4 828,00 E
Autres charges			6 142,10 E	5 423,58 E
Autres charges			6 142,10 E	5 423,58 E
TOTAL I			3 320 413,34 E	3 146 311,50 E
CHARGES FINANCIERES (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)			8 458,13 E	6 029,09 E
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			8 458,13 E	6 029,09 E
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			162 522,74 E	185 437,30 E
Sur opérations de gestion			4 481,76 E	
Sur opérations en capital				
Engagements à réaliser / ressources			32 437,37 E	58 393,60 E
Dotations aux amort. & provis.			125 603,61 E	127 043,70 E
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)			1 183,00 E	
Impôts sur les bénéfices			1 183,00 E	
Solde créditeur				
Bénéfice				
TOTAL GENERAL (CHARGES)			3 492 577,21 E	3 337 777,89 E

Détail des postes			Au 311208	Au 311207
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			42 516,40 E	45 449,47 E
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			42 516,40 E	45 449,47 E
Autres produits d'exploitation (B)			3 256 672,28 E	3 156 421,66 E
Production stockée				
Production immobilisée			3 225 027,05 E	3 058 529,33 E
Subventions d'exploitation				
Reprise /prov. & transferts charge				5 786,20 E
Autres produits			31 645,23 E	92 106,13 E
TOTAL (A+B)			3 299 188,68 E	3 201 871,13 E
NOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			13 649,37 E	12 748,83 E
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			7 856,27 E	7 953,06 E
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.			5 793,10 E	4 795,77 E
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			27 344,14 E	9 094,15 E
Sur opérations de gestion			3 101,11 E	480,00 E
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.			1 380,00 E	1 380,00 E
Autres opér. de capital				
Report Ressources non utilisées ex.			20 995,03 E	7 234,15 E
Reprises/prov. & transf. de charges			1 868,00 E	
Solde débiteur			152 395,02 E	114 063,78 E
Perte			152 395,02 E	114 063,78 E
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			3 492 577,21 E	3 337 777,89 E

Association Sainte Catherine Labouré

Annexe au

Comptes Annuels Etablissement

au 31 décembre 2008

Sommaire

1	Environnement et Evolution du contexte juridique	page	21
2	Principe, règles et Méthodes comptables	page	22
3	Affectation des résultats de l'exercice antérieur	page	23
4	Informations relatives au bilan	page	24
4-0	Synthèse Bilan Association Siège	page	24
4-1	Bilan Actif (Etablissement)	page	25
4-1-1	Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux	page	26
4-1-2	Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation	page	26
4-1-3	Immobilisations corporelles – Mouvements principaux	page	26
4-1-4	Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation	page	26
4-1-4a	Immobilisations par composants – Amortissements dérogatoires	page	26
4-1-4b	Immobilisations par composants – Projection 5 ans	page	27
4-1-5	Immobilisations financières	page	28
4-1-6	Actif Circulant - Stock	page	28
4-1-7	Actif Circulant – Classement par échéance	page	28
4-1-8	Produits à recevoir	page	28
4-1-9	Charges constatées d'avance	page	28
4-2	Bilan Passif (Etablissement)	page	29
4-2-1	Subventions d'investissements, composition, méthode d'amortissement	page	29
4-2-2	Provisions réglementées	page	29
4-2-3	Provisions pour risques et charges	page	29
4-2-4	Fonds dédiés	page	30
4-2-5	Dettes : Emprunts financiers	page	31
4-2-8	Etat des dépôts des hébergés	page	32
4-2-9	Etat des créances et dettes auprès des organismes publics	page	32
4-2-10	Produits constatés d'avance	page	34
5	Engagements	page	34
5-1	Convention Tripartite	page	34
5-2	Engagements pris en matière de retraite	page	34
5-3	Droit individuel à la formation	page	35
5-4	Contrats de crédit bail et locations longue durée	page	35
5-5	Engagement bancaire	Page	35
5-6	Procédures / Litiges en cours	page	35
6	Bilan social	page	36

1 – Environnement et Evolution du contexte juridique

L'Association Sainte Catherine Labouré / La Providence a pour objet l'exploitation d'un Etablissement hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) médicalisé comprenant une section Alzheimer ou maladies apparentées. Cet établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Sa capacité d'accueil est de 97 lits dont 32 en section Alzheimer.

Son fonctionnement est réglementé par les principaux textes légaux suivants :

- la Loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la Loi 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- la Loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la Loi 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, notamment l'article 45-1,
- la Loi 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,
- le décret 61-9 du 3 janvier 1961, relative à la comptabilité, au budget et au prix de journée de certains établissements publics et privés.

La Loi 86-17 du 6 janvier 1986 ainsi que le Décret 61-9 du 3 janvier 1961 ont laissé place au Décret 2003-1010 du 22 octobre 2003, relative à la gestion budgétaire, comptable et financière ainsi qu'aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ce décret présente les dispositions générales relatives à la comptabilité suivantes :

- Champ d'application et définition
- Principes comptables et budgétaires généraux
- Présentation budgétaire
- Fixation du tarif
- Exécution du budget
- Contrôle et évaluation

- Contentieux

L'article 5 du décret précise ainsi :

« La comptabilité des établissements et services sociaux et médico-sociaux a pour objet la description et le contrôle des opérations ainsi que l'information des autorités chargées de la gestion ou du contrôle de ces établissements et services.

Elle est organisée en vue de permettre :

- La connaissance et le contrôle des opérations budgétaires et des opérations de trésorerie,
- L'appréciation de la situation du patrimoine,
- La connaissance des opérations faites avec les tiers,
- la détermination du résultat,
- Le calcul des coûts des services rendus, afin d'assurer l'utilisation des tableaux de bord mentionnés à l'article 27 et la réalisation des études mentionnées à l'article 60,
- L'intégration des opérations dans la comptabilité économique nationale et dans les comptes et statistiques élaborés pour les besoins de l'Etat ».

2 – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable et conformément aux textes réglementaires ci-dessous :

- Le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.313-8 et L.313-3 à L.314-7,
- Le décret n°99-316 du 26 avril 1999 relative aux modalités de tarification et de financement des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), le décret n°2001-388 du 04 mai 2001 modifiant le décret n°99-316 du 26 avril 1999,
- Le décret n°2001-1085 du 20 novembre 2001 relatif à la prise en charge de la perte d'autonomie des Personnes Agées et à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie,
- Le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du code de la santé publique,
- L'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire,

- comptables et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du
- code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du code de la santé publique,
 - L'arrêté départemental ou conjoint en date du 25 novembre 1976 autorisant la création de l'établissement dénommé « Sainte Catherine Labouré » sis à Toulon et la gestion à l'Association Sainte Catherine Labouré – la Providence et l'arrêté départemental d'extension du 7 mars 1996 portant la capacité à 97 lits,
 - La convention tripartite, définie à l'article L-313-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles et signée en date du 10 octobre 2003 entre Messieurs le Préfet du Var, le Président du Conseil Général du Var et la Directrice agissant pour le compte de l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Sainte Catherine Labouré » à Toulon,
 - L'arrêté préfectoral ETAB/NT/05-3391 en date du 8 décembre 2005,
 - La Loi n°2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 et notamment l'article n°99
 - L'avis n°2007-05 du 04 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux, médico-sociaux relevant de l'article R. 314-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et n°99-03 du CRC.
 - La circulaire DGAS/DSS/2008/54 du 15 février 2008,
 - La lettre d'orientation DDASS AC/169/2008 en date du 18 mars 2008,
 - L'arrêté du 19 mai 2008 fixant pour l'exercice 2008 la dotation globale de financement des soins applicables à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes Sainte Catherine Labouré,
 - L'arrêté départemental, acte n°AR 2008-532, fixant les tarifs applicables à la Maison de retraite associative Sainte Catherine Labouré à Toulon.

3 – Affectation des Résultats de l'exercice antérieur

3-1 Etablissement :

Par l'assemblée générale du 15 mai 2008, le conseil d'administration a approuvé les comptes annuels 2007 avec un déficit de (-114 063 euros). Ce résultat sera affecté en report à nouveau à incorporer dans la proposition budgétaire N+2 en dissociant la part non opposable au financeur.

3-2 Siège :

Par l'assemblée générale du 15 mai 2008, le conseil d'administration a approuvé les comptes annuels 2007 avec un résultat nul (zéro euro).

4 – Informations relatives au bilan

4-0 Synthèse Bilan Association Siège

Actif	N	N-1	Passif	N	N-1
Immobilisations Incorporelles			Réserves	95 009	95 009
Immobilisations Corporelles	24 899	27 789	Report à nouveau	-86 326	-86 326
Immobilisations Financières	15	15	Résultat de l'Exercice	39	
Total 1	24 914	27 804	Total 1	8 721	8 682
Stocks et en-cours			Fonds dédiés	39 494	42 191
Créances					
Disponibilités	23 301	23 069			
Total 2	23 301	23 069	Total 2	39 494	42 191
Total général	48 215	50 873	Total général	48 215	50 873

4-0-1 Immobilisations corporelles – Antériorité 2007

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice précédent sont :

- Installations générales sur construction : 13 279.44 €
Installation vidéo-sonorisation
- Mobilier : 15 619.82 €
Bancs de chapelle

Ces immobilisations sont amorties sur le mode linéaire pour une durée de 10 ans.

4-0-2 Fonds dédiés

Fonds dédiés sur investissement d'élément d'actif :

- Fonds sur dons manuels restant à affecter : 11 860.37 €
- Fonds sur legs restant à affecter : 2 734.65 €
- Fonds sur legs affecté au projet social de la chapelle : 24 899.50 €

4-1 Bilan Actif (Etablissement)

4-1-1 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

- Logiciel – Sage Piloté Tableau de bord – 3 ans : 2 870.40 €
- Logiciel – Psi nomade – 3 ans : 550.00 €
- Logiciel – Office + Photoshop – 3 ans : 980.48 €

4-1-2 Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels anti-virus	Linéaire	1 an
Logiciels autres	Linéaire	3 ans

4-1-3 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

- Installations générales sur construction : 34 402.21 €
 - Mise aux normes électriques – 10 ans : 7 122.12 €
 - Report Alarme Incendie – 10 ans : 6 117.05 €
 - Centrale anti légionnelle – 10 ans : 21 163.04 €

- Matériels et Outillages : 50 961.46 €
 - 1 chariot chauffant – 5 ans : 16 681.51 €
 - 25 récepteurs Bip d'appel - 3 ans : 3 420.56 €
 - 1 pèse linge – 5 ans : 550.16 €
 - Chariots de service – 5 ans : 15 918.31 €
 - 10 Adaptables de lits – 5 ans : 1 679.18 €
 - 3 Fontaines à eau – 5 ans : 4 018.56 €
 - 1 Armoire réfrigérée – 5 ans : 2 614.63 €
 - 1 Enregistreur Température – 5 ans : 1 772.95 €
 - 1 Echelle réfrigérée – 5 ans : 4 305.60 €

- Agencement et Aménagement divers : 7 505.16 €
 - Guirlandes lumineuses ext. – 3 ans : 2 875.18 €
 - Rayonnages techniques – 10 ans : 4 629.98 €

- Matériel de bureau et Informatique – 3 ans : 7 418.55 €
 - 1 Nass + Ordinateur – 3 ans : 6 307.47 €
 - 1 Ordinateur Portable – 3 ans : 1 111.08 €

➤ Mobilier :		53 889.27€
▪ 2 Fauteuil Relax – 5 ans :	1 072.82 €	
▪ 22 Chaises de douche – 5 ans :	2 421.23 €	
▪ 32 Lits médicalisés	50 395.22 €	
➤ Immobilisations en cours :		23 836.26 €
▪ Extraction Buanderie :	1 227.40 €	
▪ Serveur + Câblage informatique :	22 608.86 €	

4-1-4 Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	par composants
Installations générales	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel et Outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et infor.	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

La déclaration d'achèvement des travaux de la construction a été établie en date du 29 octobre 1997.

4-1-4a Immobilisations par composants – Amortissements dérogatoires

Conformément aux recommandations du commissaire aux comptes notifiées sur le rapport de l'année précédente et suite à l'avis n°2007-05 du 04 mai 2007 du CNC relatif à l'application des règles comptables notamment sur la comptabilisation des immobilisations par composants et de leur durée de vie, la construction a été décomposée et amorties comme suit :

Type Immobilisation	VNC au 01/01/07	Durée initiale	Durée par Composants	Durée restant à amortir au 01/01/07	Dotation AMT retraitée 2008	Dotation AMT linéaire autorisée	Dotation AMT dérogatoire 2008
Gros Oeuvres	1 917 212.17	30 ans	50 ans	40.25 ans	47 632.60	94 706.23	-47 073.63
Second Oeuvres	468 326.12	30 ans	20 ans	10.25 ans	45 690.35	23 126.99	22 563.36
Etanchéité	77 174.62	30 ans	15 ans	5.25 ans	14 699.93	3 811.05	10 888.88
Chauffage Plomberie	455 528.51	30 ans	15 ans	5.25 ans	86 767.34	22 495.01	64 272.33
Electricité	354 651.28	30 ans	15 ans	5.25 ans	67 552.62	17 513.47	50 039.15
Ascenseurs	62 288.53	30 ans	15 ans	5.25 ans	11 864.48	3 075.95	8 788.53
Aménagement Intérieur	334 682.86	30 ans	20 ans	10.25 ans	32 651.99	16 527.38	16 124.61
Total	3 669 864.09				306 859.31	181 256.08	125 603.23

4-1-4b Amortissements dérogatoires – Projection sur 5 ans

Type Immobilisation	Mode AMT	Durée	2008	2009	2010	2011	2012
Gros Oeuvres	autorisés	30	94 706.23	94706.23	94706.23	94706.23	94706.23
	retraités	50	47 632.60	47 632.60	47 632.60	47 632.60	47 632.60
	dérogatoires		-47 073.63	-47 073.63	-47 073.63	-47 073.63	-47 073.63
Second Oeuvres	autorisés	30	23 126.99	23 126.99	23 126.99	23 126.99	23 126.99
	retraités	20	45 690.35	45 690.35	45 690.35	45 690.35	45 690.35
	dérogatoires		22 563.36	22 563.36	22 563.36	22 563.36	22 563.36
Etanchéité	autorisés	30	3 811.05	3 811.05	3 811.05	3 811.05	3 811.05
	retraités	15	14 699.93	14 699.93	14 699.93	14 699.93	3 674.98
	dérogatoires		10 888.88	10 888.88	10 888.88	10 888.88	-136.07
Chauffage Plomberie	autorisés	30	22495.01	22 495.01	22 495.01	22 495.01	22 495.01
	retraités	15	86 767.34	86 767.34	86 767.34	86 767.34	21 691.83
	dérogatoires		64 272.33	64 272.33	64 272.33	64 272.33	-803.18
Electricité	autorisés	30	17 513.47	17 513.47	17 513.47	17 513.47	17 513.47
	retraités	15	67 552.62	67 552.62	67 552.62	67 552.62	16 888.16
	dérogatoires		50 039.15	50 039.15	50 039.15	50 039.15	-625.31
Ascenseurs	autorisés	30	3 075.95	3 075.95	3 075.95	3 075.95	3 075.95
	retraités	15	11 864.48	11 864.48	11 864.48	11 864.48	2 966.12
	dérogatoires		8 788.53	8 788.53	8 788.53	8 788.53	-109.83
Aménagement Intérieur	autorisés	30	16 527.38	16 527.38	16 527.38	16 527.38	16 527.38
	retraités	20	32 651.99	32 651.99	32 651.99	32 651.99	32 651.99
	dérogatoires		16 124.61	16 124.61	16 124.61	16 124.61	16 124.61
Total	autorisés	30	181 256.08	181 256.08	181 256.08	181 256.08	181 256.08
	retraités	20	306 859.31	306 859.31	306 859.31	306 859.31	171 196.03
	dérogatoires		125 603.23	125 603.23	125 603.23	125 603.23	-10 060.05
	dérogatoires cumulés		251 206.46	502 412.92	628 016.15	753 619.38	743 559.33

4-1-5 Immobilisations financières

- Prêts / Participation à l'effort de construction : 43 039.23 €

4-1-6 Actif circulant – Stock

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat.

4-1-7 Actif circulant – Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

La créance de l'Etat relative à la prise en charge des frais de séjours dans le cadre d'une décision d'aide sociale ou d'allocation personnalisée à l'autonomie s'élève au 31/12/08 à :

154 810.81 € - valeur 2007 : 166 052.03 €

4-1-8 Produits à recevoir

- Remboursement du plan de formation par l'organisme paritaire : 12 321.77 €
- Indemnités de prévoyance à recevoir : 2 286.09 €

4-1-9 Charges constatées d'avance

Ces charges comprennent la partie de 2009 des assurances et de différents contrats de maintenance ou abonnements pour un total de 10 452.27 €

4-2 Bilan Passif (Etablissement)

4-2-1 Subventions d'investissements, composition, méthode d'amortissement

Subventions d'investissements de biens non renouvelables

Date	Organisme	Biens subventionnés	Montants
08/97	ORGANIC	Travaux (construction)	45 734.71
08/97	Conseil Général	Travaux (construction)	419 997.04

Ces subventions, correspondant à des biens considérés comme non renouvelables par l'association, ne sont pas réintégrées au compte de résultat.

Subventions d'investissements de biens renouvelables

Date	Organisme	Biens subventionnés	Montants	Amortissements	
				Mode	Durée
02/04	Conseil Général	Climatisation	13 800.00	Linéaire	10 ans

Le montant repris au compte de résultat au titre de l'exercice a été de 1 380 euros pour la subvention liée à la climatisation.

4-2-2 Provisions réglementées

	N - 1	Dotation	Reprise	N
Amortissements dérogatoires	125 603.61	125 603.61	0.00	251 207.22

4-2-3 Provisions pour risques et Charges

	N - 1	Dotation	Reprise	N
Provision pour indemnité de départ à la retraite	33 182.00	0.00	1 868.00	31 314.00

4-2-4 Fonds dédiés

	N – 1	Dotation	Reprise	N
Fonds dédiés sur investissement d'éléments d'actif section Hébergement	44 295.31	12 273.61		56 568.92
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement section Soins	38 495.69		18 105.11	20 390.58
Fonds dédiés sur dispositifs médicaux		19 971.00		19 971.00
Total	82 791.00	32 244.61	18 105.11	96 930.50

Fonds dédiés sur investissement d'élément d'actif :

La réglementation prévoit que les produits financiers dégagés par l'établissement font l'objet d'une provision réglementée rentrant dans le cadre d'investissements ou d'un projet social. La dotation allouée au titre de l'exercice est de 12 273.61 euros.

Cette provision sera affectée dans son utilisation et son échéance par le Conseil d'administration qui décidera de la nature des projets sociaux à adopter.

Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement :

Par arrêté du 30 novembre 2007, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales a décidé d'allouer un crédit non reconductible de 14 550.00 euros destiné à des actions de formation à mener en 2007 ou 2008. « Elle vise des actions de formation, mais aussi de coopération et d'échange visant à améliorer les pratiques, la prise en charge, lutter contre la maltraitance et relayer au plus près des agents une démarche pour la bientraitance, dans le prolongement des priorités nationales réaffirmées avec la présentation du plan « Bientraitance » le 14 mars 2007.

Reprise de provision sur remplacement allouée en 2008 pour 1 809.36 euros.

Reprise de provision sur canicule allouée en 2008 pour 3 100.75 euros.

Reprise de provision sur formation réalisée en 2008 pour 13 195.00 euros

Fonds dédiés sur dispositifs médicaux :

Par arrêté du 19 mai 2008, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales a allouer un crédit au titre des dispositifs médicaux applicables au 01 août 2008. Ce fonds constitue une provision dans l'attente de l'application conforme aux textes réglementaires du code de la Sécurité Sociale.

Répartition des Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement :

	N - 1	Dotation	Reprise	N
Fonds dédiés pour remplacement	11 158.04		1 809.36	9 348.68
Fonds dédiés pour canicule	14 142.65		3 100.75	11 041.90
Fonds dédiés pour formation	13 195.00		13 195.00	
Fonds dédiés pour dispositifs médicaux		19 971.00		19 971.00
Total Fonds dédiés pour subventions section Soins	38 495.69	19 971.00	18 105.11	40 361.58

4-2-5 Dettes : Emprunts financiers – Classement par échéance

	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Banque Palatine 200 000 euros 03/07 – 5 ans – 3.55% variable	131 373.54	39 953.44	91 420.10	
Crédit Mutuel 120 000 euros 07/08 – 5 ans – 4.95% fixe	109 289.28	22 231.66	87 057.62	
CRAM Sud Est 724 512 euros 10/97 – 20 ans – 0%	289 804.33	36 225.55	144 902.20	108 676.58
CRAM Sud Est 31 792 euros 10/97 – 15 ans – 0%	8 477.36	2 119.35	6 358.01	
Cie des Filles de la Charité 2 439 184 euros 04/97 – 20 ans – 0%	1 036 653.43	152 449.00	487 836.80	396 367.63
TOTAL	1 575 597.94	252 979.00	817 574.73	505 044.21

Il a été procédé au cours de l'année 2008 au paiement de 3 échéances au titre du remboursement d'emprunt auprès de la Cie des Filles de la Charité. En conséquence, il est prévu 5 versements sur la période A+1.

4-2-6 Dettes : Emprunts financiers – Remboursement sur l'exercice

Organismes Prêteurs	Date	Durée	Capital emprunté	Capital fin N-1	Intérêts dus N-1	Remboursement N	Intérêts de l'année N
Congrégation	1997	20	2 439 184	1 128 123		91 469	
CRAM Construction	1997	20	724 512	326 030		36 225	
CRAM Equipements	1997	15	31 792	10 597		2 119	
Palatine	2007	5	200 000	169 160	17 238	37 786	6 739
Crédit Mutuel	2008	2	120 000		15 707	10 711	1 708
Total			3 896 611	1 633 910	32 945	178 310	8 447

4-2-7 Autres dettes financières

Dépôts de garantie versés à l'entrée par le résident :

Situation au 31/12/08 : 14 490.00 euros.

4-2-8 Etat des dépôts des hébergés

Le montant des fonds déposés ou laissés à la disposition des résidents hébergés s'élève à 26 295.85 euros au 31/12/08 repartis comme suit :

- Fonds à reverser au titre de l'argent de poche : 3 000.52 €
- Fonds reçus ou déposés par le résident : 21 748.56 €
- Fonds trouvés sur les décédés : 1 410.07 €

4-2-9 Etat des créances et dettes aux organismes publics

L'établissement, habilité à recevoir des bénéficiaires à l'aide sociale, la situation des créances et des dettes aux organismes d'état, des départements ou des collectivités publiques est la suivante au 31/12/08 :

4-2-9-1 Créances des organismes publics

Départements	Nombre de bénéficiaires		Objet	Montant
	N-1	N		
Var	25	22	Frais de séjour	105 071.27
Bouches du Rhône	3	2	Frais de séjour	11 115.18
Alpes Maritimes	4	3	Frais de séjour	12 358.36
Hérault	3	3	Frais de séjour	15 759.60
Isère	1	1	Frais de séjour	5 253.20
Paris	1	1	Frais de séjour	5 253.20
Hauts de Seine	1*	0	Frais de séjour	
TOTAL	38	32		154 810.81

* non présents au 31/12/07

Le nombre de résidents bénéficiaires à l'aide sociale représente 32.98% de la capacité totale (39.17% en 2007).

Les sommes prises en charge par les départements au titre des frais de séjour et de la dépendance pour les bénéficiaires à l'aide sociale et aux droits à l'APA perçus directement pas l'établissement s'élèvent à 793 171.31 euros pour l'exercice 2008. La part de financement des conseils généraux représente 36.06% de la tarification annuelle (répartition : Var : 592 260 € ; Autres départements : 200 911 €).

4-2-9-2 Dettes auprès des organismes publics

Départements	Nombre de bénéficiaires		Objet	Montant
	N-1	N		
Var	25	22	Rev. Des ressources	55 979.76
Bouches du Rhône	3	2	Rev. Des ressources	3 127.50
Alpes Maritimes	4	3	Rev. Des ressources	3 347.08
Hérault	3	3	Rev. Des ressources	3 539.40
Isère	1	1	Rev. Des ressources	5 670.54
Hauts de Seine	1	0	Rev. Des ressources	
TOTAL 1	37	31		71 664.28
Var	1	0	Autres Opérations	
Bouches du Rhône	1	1	Autres Opérations	85.15
TOTAL 2	2	2		85.15
TOTAL GENERAL				71 749.43

4-2-10 Produits constatés d'avance

Négociation commerciale de rachat du copieur existant laissé à disposition de l'établissement pour lequel le contrat de location initial est en cours.

Solde au 31/12/08 de 8 205.06 €

5 – Engagements

5-1 Convention tripartite

Cet engagement est conclu pour 5 ans à compter du 01 novembre 2003. Il inclut notamment la formation (A.M.P ou aide-soignant) de 8 agents de soins. A ce jour, 5 salariés ont obtenu leur diplôme ; 1 a quitté l'établissement. En 2006, la DDASS a accepté de prendre en financement un agent de soins en cours de formation diplômante.

Par courrier du 03 juillet 2007 adressé au Conseil Général du Var et la D.D.A.S.S. du Var, nous avons sollicité un report de deux mois pour fixer le terme de la convention au 31 décembre 2008. L'établissement reste en attente d'une décision des autorités de tutelles.

Le renouvellement de la convention tripartite a été déposé le 31 octobre 2008 pour la période 2009-2013.

5-2 Engagement pris en matière de retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite, antérieurement constituée, a fait l'objet d'un réajustement en tenant compte des mouvements ayant eu lieu en cours de l'exercice et des éventuels départs à venir sur l'année 2009 ouvrant droit à l'indemnité.

L'établissement a opté pour minimiser le coût de l'indemnité en bénéficiant des exonérations de charges sociales sous certaines conditions (total des droits acquis par le salarié, demande du départ à l'initiative de l'employeur, engagement de l'employeur à remplacer le salarié sortant par une embauche).

Le calcul tient compte des probabilités du personnel de rester jusqu'à l'âge de la retraite dans l'établissement, de calcul de révision de salaires et d'actualisation des sommes à verser à terme.

Au 31/12/08, le montant de l'engagement est conforme à celui comptabilisé : 31 314 euros.

5-3 Droit Individuel à la formation

Depuis le 01 mai 2004, l'employeur est tenu d'informer le salarié de ses droits individuels à la formation. L'engagement en matière de la prise en charge de la rémunération si le salarié effectue sa formation hors temps de travail est estimé à 16 178 euros. Ce montant a été comptabilisé dans les comptes.

Le volume d'heures engagé utilisable au 31/12/08 est de 3993 heures.

5-4 Contrat de crédit bail ou location longue durée

Biens	Fournisseurs	Type	Durée initiale	Redevance versée dans l'année	Engagements	
					Durée restante	Solde dû
Photocopieurs	RICOH	Crédit bail	65 mois	6 807.42	9 trimestres	16 352.64
Photocopieur	XEROX	Location	63 mois	7 471.32	15 trimestres +1 mois	28 630.90
Vidéo Surveillance	SCUTUM	Location	48 mois	5 740.80	3 mois	1 435.20
TOTAL				20 019.54		46 418.74

5-5 Engagement bancaire

Néant

5-6 Procédures / Litiges en cours

Le bris informatique survenu en Juin 2008 a fait naître une procédure de responsabilité contre le fournisseur. Une déclaration d'assurance a été déposée et une position de refus ou d'engagement a été notifiée, de part et d'autre, par un rapport établi par chaque partie. Un recours est actuellement engagé par l'assureur de l'établissement. Les charges engagées sur ce sinistre sont entièrement comptabilisées mais restent en attente de paiement.

6 – Bilan Social

Effectif en personnes Physiques au 31/12/n	2006		2007		2008	
	H	F	H	F	H	F
CDI Temps Plein	11	26	10	23	11	21
CDI Temps Partiel	1	20	1	23	1	25
CDD hors remplacement		1				1
CEC		1		1		
CIE						
C. Profession. / Apprenti				1		1
CAE	1	2		5		4
Total	13	50	11	53	12	52
Total Effectif	63		64		64	

	2006		2007		2008	
	H	F	H	F	H	F
Effectif en ETP au 31/12/n	12.34	43.09	10.34	46.35	11.34	45.89
<i>dont contrats Aidés et Apprentis</i>	1.00	2.05		5.52		4.09
Effectif moyen ETP hors contrats aidés	52.38		51.17		53.14	

	2006	2007	2008
Embauches en cdi	11	5	4
Départs	10	6	
<i>démission</i>	10	5	3
<i>Licenciement/Rupture Convent.</i>		1	1/1
<i>Retraite volontaire</i>			

Moyenne Age au 31/12	ND	44	44.37

Absentéisme	2006		2007		2008	
	Effectif	Jours	Effectif	Jours	Effectif	Jours
Maladie	38	925	36	875	44	753
Longue Maladie (LM)	2	386	2	730	2	414
Maternité	5	671	6	457	2	36
Accident du Travail*	7	52	6	378	11	154
Total	52	2034	50	2440	59	1357
Durée moyenne en jours		38.4		48.8		48.8
Durée moyenne en jours (hors LM)		33.0		35.6		16.5

* Accident du Travail 2007 : dont 1 salarié pour 214 jours

Formation	2006		2007		2008	
	Effectif	Heures	Effectif	Heures	Effectif	Heures
Ouvriers					2	37
Employés	24	417	47	889	50	1351
Agents de Maîtrise	3	206	3	70	3	131
Cadres	3	158	4	115	5	200
Total	30	781	54	1074	60	1719

Droit au DIF	2006	2007	2008
Droit acquis en heures	2175	3286	3993

Autres Formations	2006		2007		2008	
	Effectif	Heures	Effectif	Heures	Effectif	Heures
Contrat de Professionnalisation	1	105	1	100	1	98